

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
PV du Conseil Municipal du Mardi 12 Juillet à 18h30 dans la Salle des Fêtes
Sur Convocation en date du 06 juillet 2022

Présents :

Mesdames Gillian BROOME, Claire FAVREAUX

Messieurs Pierre TEXIER, Gérard GALLAIS, Philippe GANTHY, Daniel ARROYO BISHOP, M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ, M. Ludovic ERABLE, M. Jean-Noël FLEGEO, M. Fabrice GUILLOT

Absents excusés :

Mme Sylvie ALBERT a donné pouvoir à M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ

Absents : Mme Catherine SARRAZIN, M. Thomas TAVERNIER

Secrétaire de séance : M. Gérard GALLAIS

Invitée : Mme Katia ROUET – Secrétaire de Mairie

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 09-06-2022
- 2) Délibération : Demande de subvention Produit des Amendes de Police
- 3) Délibération : Demande Subvention Voirie Communale Accidentogène
- 4) Délibération : Journée du Patrimoine – Brocante du Durable
- 5) Arrêté Préfectoral navigation Charente : information aux élus
- 6) Arrêté Baignade : information aux élus
- 7) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. Gérard GALLAIS est nommé secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du 09-06-2022

Vote : Tous Pour

- 2) Délibération : Demande de subvention Produit des Amendes de Police

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'abri bus qui était installé aux Maçons a été démonté.

En effet, celui-ci se trouvait sur le domaine privé d'un habitant de la Commune.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient aujourd'hui d'acheter un nouvel abribus et de le positionner sur le domaine public de la commune.

Le chiffrage pour l'achat de l'abribus est de 1 668,50 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police – Abris voyageurs.

Le montant de la subvention pourrait être de 40%.

Le plan de financement serait :

Dépenses en HT	Montant	Recettes	Montant
Abri-voyageurs	1 668,50 euros	Subvention Département	667,40 euros
		Autofinancement	991,10 euros
TOTAL	1 668,50 euros	TOTAL	1 668,50 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le projet d'achat d'un abri voyageur et autorisent Monsieur le Maire à solliciter le département pour l'octroi d'une subvention.

Vote : Tous Pour

3) Délibération : Demande de subvention Voirie Communale Accidentogène

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à 80 036,33 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de solliciter l'aide financière départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Tous Pour

4) Délibération : Journée du Patrimoine Brocante Du Durable

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Monsieur le Maire présente le projet de Brocante du Durable qui sera mis en place le dimanche 18 septembre pour les journées du patrimoine.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les redevances d'occupation du sol perçues à l'occasion de la brocante seront enregistrées sous la régie de la Commune. Il rappelle que Mme Rouet est le régisseur de la Commune (arrêté du 18 juin 2021).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- De fixer le montant du mètre linéaire à 2 euros,
- D'indiquer que le montant minimum des emplacements est 3 mètres,
- D'approuver le règlement de la brocante annexé à la délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à la Brocante Du Durable des journées du Patrimoine.

Vote : Tous Pour

5) Arrêté Préfectoral Navigation Charente – Informations aux élus

Monsieur Texier présente l'arrêté inter-préfectoral qui régit la circulation et les activités sur le fleuve Charente et notamment pour les engins à moteur.

La vitesse maximale sur la Charente est limitée 10km sauf exception. Par exemple, la traversée du bourg de Taillebourg est limitée à 5km, puis la zone d'accélération à 60kmh est réservée au ski nautique et wake-board, les autres VNM (véhicules nautiques motorisés) sont limités à 10 kmh.

Monsieur Texier indique que des contrôles vont être effectués par la Brigade nautique de la Gendarmerie durant la saison estivale.

Des panneaux seront installés pour informer du dit arrêté inter-préfectoral (Charente et Charente-Maritime)

6) Arrêté Baignade : Informations aux élus

Monsieur le Maire présente l'arrêté 2022-47 du 15-06-2022. Il indique aux conseillers municipaux que des panneaux seront installés informant les personnes concernant la baignade dans la Charente à Taillebourg.

7) Questions diverses

Monsieur Texier indique aux membres du Conseil Municipal que le feu d'artifice du 15 juillet est annulé pour cause de sécheresse sévère. La Préfecture a interdit tous les feux d'artifice.

Il propose aux conseillers municipaux de reporter le feu d'artifice à une date ultérieure. Plusieurs dates sont proposées : 15 août, 18 septembre, 31 décembre.

Les conseillers municipaux valident le principe du report.

Monsieur Texier indique aux conseillers municipaux que lors de la prochaine séance, la question de la révision du PLU sera abordée.

Mme Favréaux explique que les déjections canines deviennent un problème dans la venelle Rue Aliénor d'Aquitaine. Elle demande si des sacs à déjections pourraient être installés.

Monsieur Gallais va se charger de commander 2 nouveaux panneaux qui pourraient être installés Passage St Jean et Venelle Rue Aliénor d'Aquitaine.

Fin de la séance : 20h15